

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt,
le vendredi 6 mars, à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 1^{er} mars 2020

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,
Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick
VACELET, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

Le 12 mars 2020

Étai(en)t excusé(e)(s) : Céline PICHON (procuration à Jean-Baptiste
MÉRILLOT).

Était absent : Alexis MURA.

Est désigné Secrétaire de séance : Nicolas GETE.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Affectation du résultat, du budget
Principal, de l'exercice 2019.**

Le Maire rappelle, à l'Assemblée que, le résultat, engendré par le vote du
compte administratif, des différentes sections, est sujet à une affectation dans
le budget principal 2020.

n° 2020 - 07

DÉSIGNATION	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
- Budget Principal			<i>B 2020</i>
Investissement	- 27 455,01 €	- 24 944,97 €	<i>RI 1068</i> - 52 399,98 €
			<i>DI 001</i> - 52 399,98 €
Fonctionnement	+ 183 285,01 €	+ 32 402,87 €	+ 188 232,87€
TOTAL	+ 155 830,00 €	+ 7 457,90 €	<i>RE 002</i> + 135 832,89 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITÉ,

Monsieur le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, et informe
qu'il peut faire l'objet d'un recours
auprès du Tribunal Administratif de
Besançon, dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et
sa transmission aux services de
l'État.

- DÉCIDE d'affecter les résultats ci-dessus, de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de Fonctionnement de **135 832,89 €**, au compte :
RE 002.

Affectation du déficit d'Investissement de **52 399,98 €**, aux comptes :
RI 1068 et DI 001.

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER

